

Égalité des sexes et émancipation économique des femmes

Le continent africain est doté d'abondantes ressources naturelles mais aussi humaines et culturelles. Néanmoins, ses habitants demeurent pauvres et ce sont les femmes africaines qui sont le plus durement touchées par la pauvreté. La cause de leur pauvreté tient partiellement aux inégalités sociales et au manque d'opportunités auxquels elles sont confrontées du simple fait qu'elles sont des femmes. Bien que l'inégalité entre les sexes existe dans la plupart des sociétés du monde à des degrés divers, les effets dévastateurs combinés de la pauvreté, de la discrimination et du manque d'opportunités affectent les femmes africaines de multiples façons, depuis leur situation économique (montants des revenus, droits d'accès à la propriété, possibilités de financement), jusqu'à leur bien-être (accès aux services de santé et à l'éducation), en passant par leurs aspirations à vivre dans de meilleures conditions (poids des tâches ménagères, capacité à obtenir un emploi stable ou à travailler à son propre compte).

L'Afrique dispose aussi d'un énorme potentiel inexploité. Elle possède, en particulier, des réserves de croissance cachées au niveau de son capital humain, surtout féminin. Les femmes africaines doivent être activement et plus efficacement engagées dans la vie économique, sociale et politique. **Une extension du droit foncier et du droit de propriété des femmes, une gouvernance économique intégrant le principe d'égalité des sexes, un soutien international plus efficace pour l'égalité des sexes et un meilleur accès aux investissements et aux opportunités commerciales** constituent autant de moyens essentiels de promouvoir l'émancipation économique des femmes en Afrique et par conséquent autant de facteurs favorable à l'accélération de la croissance et du développement ainsi qu'à la réduction de la pauvreté sur le continent.

Quelques faits :

- Les femmes africaines détiennent moins d'1 % des terres du continent.
- Les femmes agricultrices perçoivent seulement 1 % des montants des crédits alloués à l'agriculture et possèdent moins de droits économiques ainsi qu'un accès restreint aux ressources et aux opportunités économiques, notamment à la terre et aux facilités de crédit.
- En moyenne, la journée de travail d'une femme africaine est 50 % plus longue que celle d'un homme. D'autre part, elle assume le poids d'activités non rémunérées, souvent liées aux problèmes d'accès à l'eau et aux ressources énergétiques.
- Seules 51 % des femmes africaines de plus de 15 ans savent lire et écrire, contre 67 % des hommes.
- Trois quarts des Africain(e)s âgés de 15 à 24 ans séropositifs sont des femmes.
- Une femme africaine enceinte a 180 fois plus de chances de mourir de complications liées à l'accouchement qu'une femme occidentale.
- L'accès restreint à l'éducation et à l'emploi pour les femmes africaines réduit le taux de croissance annuel par habitant de 0,8 %. Si cette croissance avait eu lieu, la taille des économies africaines aurait doublé en 30 ans.

Une Extension du Droit Foncier et du Droit de Propriété

La terre est le bien le plus important pour les foyers pauvres mais aussi pour le reste de la population en Afrique. Elle constitue un bien essentiel pour l'identité culturelle, le pouvoir politique et la participation dans les prises de décision. Elle offre un cadre de vie sûr et un emplacement pour exercer une activité sociale et économique, et constitue une garantie en matière de crédit. Le problème très répandu chez les femmes africaines de l'accès à la propriété et/ou du contrôle de la terre se traduit bien souvent par l'impossibilité de s'engager efficacement dans des activités économiques et de disposer de moyens de subsistance sûrs et durables. Les partenaires au développement et les gouvernements africains ont pris des engagements qui, s'ils étaient tenus, pourraient permettre au potentiel de croissance et de développement qu'incarnent les femmes africaines de s'exprimer.

Principaux défis :

- Résoudre le problème du favoritisme vis-à-vis des chefs de famille masculins en ce qui concerne la répartition des terres et les programmes de réforme agraire.
- Évaluer l'impact des politiques agricoles libérales et de la commercialisation de l'agriculture ainsi que de la délivrance de titres de propriété individuels sur l'accès des femmes à la terre.
- Diffuser très largement dans la société des informations à propos des nouvelles législations foncières et des nouveaux programmes de réforme agraire ainsi que des programmes de crédit pour l'acquisition de terres.
- Développer des cadres législatifs clairs pour la protection des droits des femmes concernant l'héritage des terres et des ressources liées à la terre, et informer les femmes de leur droit à cet égard de manière proactive.
- Aborder le problème des coutumes et pratiques culturelles profondément enracinées qui sous-tendent la discrimination et qui s'étendent aux niveaux de la communauté et du foyer, même lorsque des cadres légaux protégeant les droits des femmes sont déjà en place.

Recommandations:

Les gouvernements africains devraient :

- Mettre en place des infrastructures législatives et non législatives au moyen de réformes agraires, de mécanismes nationaux et de tribunaux communautaires afin de contrôler

la mise en œuvre effective des lois, politiques et pratiques en faveur des femmes.

- Établir des systèmes techniques et financiers destinés à soutenir les femmes qui achètent des terres, qui sont propriétaires de terres et productrices.
- Mettre en place une commission nationale destinée à examiner la transmission du patrimoine et des terres ainsi que la distribution et la redistribution.
- Mobiliser des ressources en faveur du développement économique des terres appartenant à des femmes.

Les partenaires au développement devraient :

- Engager des ressources financières destinées aux mécanismes et aux structures de soutien assurant la mise en œuvre et l'application effective des initiatives en matière de réforme agraire.
- Soutenir le contrôle et l'évaluation des procédures de réforme agraire afin d'améliorer l'accès des femmes à la terre et au contrôle de la terre.
- Soutenir les initiatives apportant un soutien financier au développement économique des terres appartenant aux femmes.

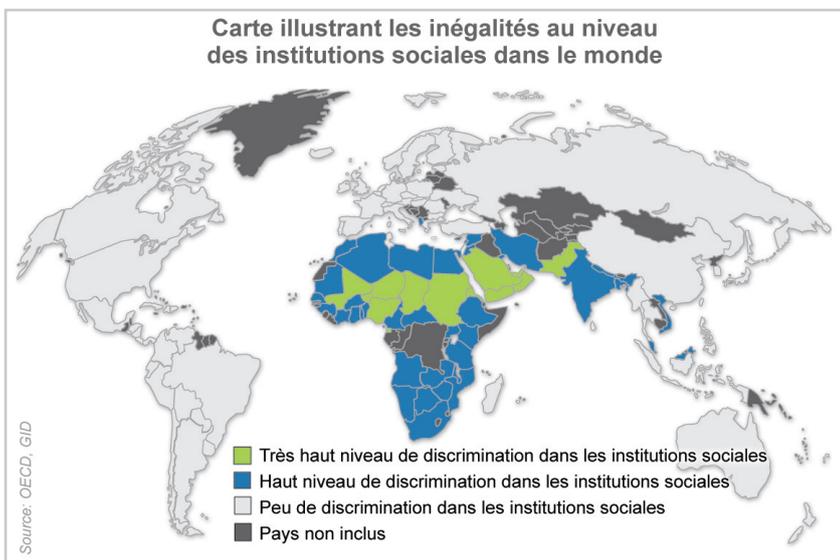
Une Gouvernance Économique Intégrant le Principe d'Égalité des Sexes

Les budgets influencent le niveau global des revenus et de l'emploi d'un pays et reflètent aussi les priorités politiques d'un gouvernement concernant les dépenses publiques. Il s'agit d'un puissant outil de promotion de l'égalité entre les sexes dans le cadre du développement national. En garantissant que les budgets sont planifiés, approuvés, appliqués, surveillés et contrôlés de façon égalitaire, une budgétisation qui intègre le principe d'égalité entre les sexes vise à généraliser la perspective paritaire dans les finances publiques. Cela suppose que les politiques soient évaluées en termes d'impact paritaire et que les allocations budgétaires soient destinées à réduire les inégalités entre les sexes. Par conséquent, une budgétisation égalitaire contribue ainsi à garantir que les choix effectués en matière de financement public servent des besoins paritaires et à vérifier la réalisation des objectifs et des engagements politiques. En garantissant un suivi de la façon dont l'argent est dépensé, la budgétisation égalitaire contribue à accroître la responsabilisation et la transparence, et par là même une bonne gestion économique globale. Elle permet également de responsabiliser les gouvernements par rapport aux engagements qu'ils ont pris vis-à-vis des femmes. Désormais, plus de 60 pays dans le monde ont adopté une budgétisation égalitaire, la plupart en Afrique.

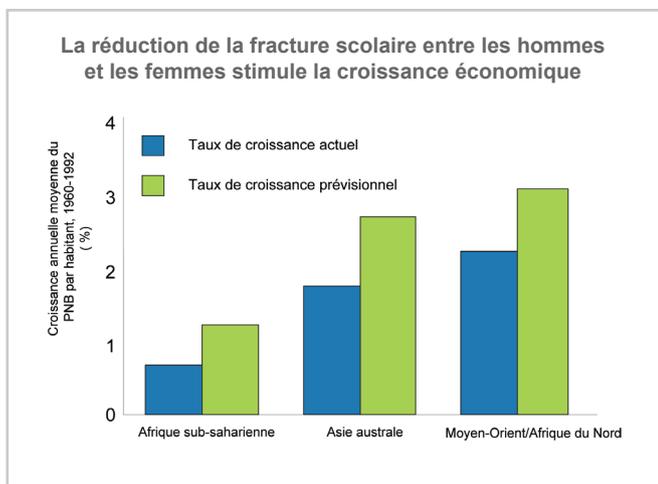
Elle permet également de responsabiliser les gouvernements par rapport aux engagements qu'ils ont pris vis-à-vis des femmes. Désormais, plus de 60 pays dans le monde ont adopté une budgétisation égalitaire, la plupart en Afrique.

Principaux défis :

- Consolider la capacité des gouvernements en matière de budgétisation égalitaire afin de la diffuser dans un nombre croissant de ministères concernés.
- S'assurer que les services publics répondent aux besoins spécifiques des femmes dans le cadre de leurs rôles et responsabilités, par exemple l'investissement dans des puits communautaires ou dans la fourniture d'énergie pour les foyers, etc.
- Développer les statistiques désagrégées



La description et l'utilisation des frontières figurant sur les cartes n'impliquent ni acceptation ni approbation officielle de la part de l'OCDE



Source : « Engendering Development » (PRR) 2001 dans WDR 2000/01, « Attacking Poverty »

relatives à l'égalité des sexes afin de permettre aux gouvernements d'« évaluer le coût » des services qu'ils fournissent et d'identifier les personnes qui y ont accès.

- Combattre la perception selon laquelle la budgétisation égalitaire est une activité annexe plutôt qu'une partie intégrante du financement public.

Recommandations:

Les gouvernements africains devraient :

- Mettre en place des systèmes de gestion des finances publiques intégrant l'égalité des sexes et renforcer les initiatives budgétaires existantes qui intègrent cette notion.
- Tenir compte des procédures comptables parallèles afin de reconnaître, de valoriser et de rémunérer le travail des femmes, y compris sa valeur au sein de l'économie sociale.

Les partenaires au développement devraient :

- Encourager l'intégration de l'égalité des sexes à la préparation des budgets dans le cadre de l'appui budgétaire.
- Relancer les initiatives internationales pour reconnaître les comptes parallèles et fournir des ressources destinées à les valoriser et à les rémunérer.

Un Soutien International Plus Efficace pour le Respect de l'Égalité Entre Les Sexes

Depuis la Conférence de Beijing en 1995, l'appui des donateurs à l'égalité des sexes a augmenté – et des ressources plus importantes sont consacrées à la réalisation des objectifs d'égalité des sexes, notamment dans les secteurs sociaux. De 2001 à 2005, le volume d'APD bilatérale consacrée à l'égalité des sexes a augmenté de 160 % en valeur absolue, passant de 940 millions à 2,5 milliards de dollars. Cependant, malgré cette augmentation, seuls 10 % de ces fonds ont été alloués aux activités productives qui sont décisives pour l'émancipation économique des femmes. Plus de 55 % de l'APD est concentrée sur les secteurs sociaux, comme l'éducation, la santé, l'accès à l'eau et à l'assainissement. Les Banques multilatérales de développement ont effectué des progrès en matière de soutien à l'émancipation économique des femmes. C'est ainsi que la Banque mondiale vient d'introduire le Plan d'action pour l'égalité des sexes (2007-2010), dont un investissement initial de 24,5 millions de dollars sur 4 ans sera destiné à la mise à disposition de ressources nettement plus conséquentes en faveur des opportunités économiques pour les femmes. Par ailleurs, le Plan d'action pour l'égalité des sexes (PAES) de la Banque africaine de développement traduit une

volonté de promouvoir l'égalité des sexes en intégrant cette question dans ses activités. Il reste néanmoins un certain nombre de défis à relever afin que les engagements politiques et les obligations juridiques en faveur de l'égalité entre les sexes se traduisent effectivement par des actions sur le terrain.

Principaux défis :

- Renforcer les engagements en matière d'égalité des sexes dans le cadre du suivi du Consensus de Monterrey, et mettre encore davantage l'accent sur les dimensions égalitaires du commerce.
- S'assurer que les principes fondamentaux de la Déclaration de Paris qui vise à réduire les coûts de transaction tout en renforçant la propriété, les résultats et la comptabilité soient appliqués à l'égalité des sexes.
- Accorder la priorité aux ressources nécessaires pour garantir que les principes d'égalité entre les sexes et d'émancipation des femmes soient intégrés dans les évaluations qui sous-tendent la gestion des aides basée sur les résultats. Développer l'utilisation d'approches politiques, d'outils et de données analytiques afin d'appréhender la difficulté à comprendre combien d'attention et de fonds sont consacrés à la promotion de l'égalité entre les sexes au niveau national dans le cadre des mécanismes d'appui budgétaire et des approches de généralisation de l'égalité des sexes.

Recommandations:

Les gouvernements africains devraient :

- Intégrer les composantes de l'égalité des sexes dans la planification et la coordination des ministères responsables afin d'assurer l'affectation correcte des ressources.
- Intégrer des objectifs et des résultats spécifiques dans les Stratégies de réduction de la pauvreté (SRP), et fixer des affectations budgétaires pour la promotion de l'égalité des sexes.

Les partenaires au développement devraient :

- Promouvoir la Déclaration de Paris et du Consensus de Monterrey afin d'y inclure la prise en compte prioritaire des résultats et des objectifs politiques de développement pour les femmes et l'égalité des sexes.
- Soutenir le développement des SRP afin de veiller à ce qu'elles comportent bien des objectifs et des résultats spécifiques ainsi que des affectations budgétaires fixées pour la promotion de l'égalité des sexes.
- Encourager des quotas spécifiques pour l'égalité des sexes dans le cadre d'approches sectorielles (SWAp) et créer des mécanismes de soutien budgétaires qui influencent la manière dont les pays bénéficiaires affectent de l'argent en faveur de la promotion de l'égalité entre les sexes.

Un Meilleur Accès à l'Investissement et au Commerce

Traditionnellement, l'investissement et les politiques commerciales sont considérés comme non-discriminatoires. En d'autres termes, ils n'ont d'effet particulier ni pour les hommes ni pour les femmes. Ainsi, aucune clause juridique spécifique n'a été prévue concernant l'égalité des sexes ni dans les accords commerciaux existants de l'OMC ni dans les négociations de Doha en cours. Pourtant, l'impact de l'investissement et du commerce sur les femmes est important non seulement parce que les femmes représentent plus de la moitié de la population, mais aussi parce que l'inégalité entre les sexes et les discriminations

de fait peuvent influencer négativement l'issue des politiques d'investissement et des politiques commerciales. La capacité à anticiper les effets en termes d'égalité des sexes des politiques d'investissement et des politiques commerciales nécessite une analyse politique intégrant le principe d'égalité des sexes aux niveaux national, régional et mondial.

Principaux défis :

- S'assurer que les femmes bénéficient de l'expansion du commerce des produits agricoles en réduisant voire en éliminant les obstacles auxquels elles doivent faire face en termes d'accès limité aux ressources productives (terre, crédit, transport, services d'éducation en génie agricole, stockage et assistance technique).
- Être vigilant quant à l'impact potentiel que pourrait avoir l'investissement direct à l'étranger (IDE) sur les femmes. Alors que l'accroissement de l'IDE conduit les industries à se perfectionner et que la concurrence pousse les firmes à réduire leurs coûts, les femmes sont susceptibles de perdre leurs emplois en faveur d'hommes plus qualifiés ou d'être réduites à des activités de sous-traitance moins bien payées dans la chaîne de production.
- L'expansion du secteur privé, y compris des IDE accrus, ne réduit pas systématiquement l'écart de salaires entre les sexes. Davantage d'efforts sont nécessaires afin d'optimiser les capacités productives des femmes et des jeunes filles. Cela passe par un accès plus équitable à l'éducation, l'acquisition et l'apprentissage de la technologie, l'accès aux marchés financiers, à la mobilité dans le travail, aux droits de propriété équitables et aux richesses.

Recommandations :

Les gouvernements africains devraient :

- Affecter des engagements de crédits soutenant les femmes africaines entrepreneurs.
- Cibler le soutien aux femmes à la tête de micro entreprises afin de leur permettre de développer et de diversifier leur production.
- Accroître les capacités pour l'ajout de valeur, la diversification et la différenciation de produits, notamment dans la filière de la transformation agroalimentaire grâce à l'emploi de technologies adaptées ; améliorer la commercialisation grâce aux TIC.

Les partenaires au développement devraient :

- Favoriser les investissements dans la production manufacturière et à l'ouverture des marchés, notamment pour les produits à fort coefficient de main-d'œuvre féminine.
- Soutenir la mise en œuvre de projets liés à l'égalité des sexes, aux résultats commerciaux et à la croissance.
- Subventionner les associations de femmes et fournir une formation gratuite à celles qui gèrent des associations.
- Soutenir les femmes employées dans la filière agricole afin d'améliorer leur capacité de production.
- Créer et lancer un fonds d'investissement pour les femmes africaines.

ENGAGEMENT CLÉS : L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ET L'ÉMANCIPATION DE FEMMES

Engagements africains

- Le Protocole de l'Union africaine sur les droits des femmes en Afrique (2003) reconnaît la valeur économique des femmes. Il analyse la plupart des droits économiques pour les femmes tels que la reconnaissance du principe « à travail égal, salaire égal », le droit pour les femmes d'accéder à la terre et à d'autres ressources productives et d'en assurer le contrôle ainsi que d'hériter de parts équitables de ces biens.
- La Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique engage les leaders africains à faire état des progrès concernant l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes sur le continent.

Engagements et déclarations du G8 / de l'OCDE / des Nations Unies / de la communauté internationale

- En acceptant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes de 1979, les États se sont engagés à prendre des mesures pour mettre fin à la discrimination.
- L'Objectif du millénaire pour le développement 3 vise à soutenir la promotion de l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes et appelle à l'élimination des disparités entre les sexes dans les écoles primaires et secondaires .
- En signant la Plate-forme d'action de Beijing de 1995, les gouvernements se sont engagés à promouvoir une politique active et transparente d'intégration de l'égalité des sexes dans toutes leurs politiques.
 - ✦ Le sommet du G8 de 2007 à Heiligendamm a reconnu l'égalité entre les sexes comme un principe fondamental pour la politique de développement ainsi que l'importance de l'émancipation politique et économique des femmes en tant qu'élément clé pour une croissance durable et une gouvernance responsable. Ce sommet a également permis de souligner l'importance de l'éducation pour l'expansion des opportunités économiques des femmes et pour l'optimisation de la sensibilisation des femmes et des jeunes filles aux maladies infectieuses, en particulier le VIH/SIDA. Les pays du G8 se sont engagés à prendre des mesures concrètes afin de garantir qu'une plus grande attention et que davantage de fonds soient consacrés à la prévention, au traitement et aux soins du VIH/SIDA, ceci afin de répondre aux besoins des femmes et des jeunes filles.
 - ✦ À Gleneagles, les pays du G8 ont convenu d'enjoindre les gouvernements africains à appliquer la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ainsi que ses protocoles afin de favoriser le respect des droits des minorités ethniques, des femmes ainsi que des enfants et de soutenir l'emploi des jeunes hommes et des jeunes femmes en Afrique.
 - ✦ À Kananaskis, les pays du G8 ont promis de travailler en collaboration avec les pays africains de promouvoir les droits à la propriété et aux ressources et ont convenu de soutenir l'intégration des problèmes liés à l'égalité des sexes dans toutes les politiques agricoles et connexes, ainsi que de prendre des mesures ciblées afin de garantir les droits des femmes à un accès équitable à la technologie, à l'assistance technique, aux droits fonciers et au crédit.

Ces messages politiques sont extraits de « *Egalité des sexes et Emancipation Economique en Afrique* », document présenté à la 8ème Réunion du Forum pour le Partenariat avec l'Afrique à Berlin, Allemagne, les 22 et 23 mai 2007. Ce document a été préparé conjointement par l'Unité de soutien du FPA et le Secrétariat du NEPAD. La version intégrale du document est disponible sur: www.forumpartenariatafrique.org.